

## FORMULE B.

*Certificat Médical.*

Je (1) de (2)  
 comté de pratiquant habituellement la profession  
 médicale, dûment autorisé, comme tel; déclare sous serment que je  
 ne suis point parent ni dans les conditions prohibées par la loi  
 concernant les asiles d'aliénés, avec les propriétaires de l'asile  
 de (3) , ni avec (4) ni  
 avec (5) que j'ai le (6)  
 à (7) comté de , seul et à  
 part de tout médecin pratiquant, visité et examiné personnellement  
 le dit (8) que le dit (8) est  
 aliéné et une personne qu'il convient de renfermer, et que j'ai formé  
 cette opinion d'après les faits suivants, savoir :

*A. Symptômes et faits observés directement par moi-même lors  
 de l'examen et constituant la preuve de folie, savoir : (9)*

*B. Informations qui m'ont été fournies par d'autres personnes,  
 savoir : (10)*

Assermenté devant moi  
 à  
 le  
 signature  
 qualité (11)

Daté à  
 le (12)  
 Signature du médecin  
 Adresse du médecin

(1) Nom et pré-noms du médecin.

(2) Domicile du médecin.

(3) Nom de l'asile où l'on veut placer le malade.

(4) Nom et pré-noms de la personne qui fait la demande d'admission.

(5) Nom et pré-noms de l'aliéné, dans le cas d'une femme mariée donnez ses pré-noms et nom de famille.

(6) Date à laquelle l'examen a été fait.

(7) Endroit où l'examen a été fait.

(8) Nom de l'aliéné.

(9) Si en aucun temps, antérieurement à cet examen, le médecin a observé les mêmes ou d'autres signes de folie, il peut les ajouter ici, à la suite, dans un paragraphe spécial, en donnant les dates.

(10) Le médecin doit donner les noms et pré-noms ainsi que les adresses des personnes de qui il tient ces renseignements.

(11) Juge de paix ou commissaire de la Cour Supérieure.

(12) La date est obligatoire.

*N. B.—Le malade doit être transféré à l'asile dans les vingt jours qui suivent l'examen par le médecin signataire.*

*Dans les cas d'idiotisme ou d'imbécillité, constatez si l'idiot ou l'imbécile est dangereux une cause de scandale ou sujet à des attaques d'épilepsie, et mentionnez les faits qui établissent qu'il est dangereux ou scandaleux.*

*Dans les cas de démence sénile ou organique, constatez l'état physique du patient et s'il est dangereux ou scandaleux et mentionnez les faits qui établissent qu'il est dangereux ou scandaleux.*